

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 11 janvier 2021, à 19 h 10, à la salle Firmin-Roy, 385, rue Principale, Villeroy.

Sont présents :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3
Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5
M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Était absent :

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

La présente séance du conseil est tenue à huis clos, puisque la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues. Il est donc dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

**MOMENT DE SILENCE
PRISE DE PRÉSENCE**

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

21-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 11 JANVIER 2021 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 décembre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2020
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2020
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 21 décembre 2020 (budget)

- 3.5. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer – décembre 2020 – partie 2
 - 5.3. Dépôt de la liste des contrats devant être publiée par la Municipalité
 - 5.4. Dépôt des intérêts pécuniaires
 - 5.5. Adoption du règlement 21-CM-204 modifiant le règlement 20-CM-199 décrétant le taux de taxes pour l'année 2020
 - 5.6. Renouvellement aux adhésions annuelles
 - 5.7. Donations annuelles
 - 5.8. Appui aux journées de la persévérance scolaire
 - 5.9. Vente pour défaut de paiement de taxes
 - 5.10. Aide financière : Emploi Été Canada
 - 5.11. Formation de la FQM
 - 5.12. Formation de la COMBEQ
 - 5.13. Entériner la signature d'un contrat de service internet avec Sogetel pour la salle Firmin-Roy
 - 5.14. Entériner l'achat d'un ordinateur portable
 - 5.15. Achat d'ordinateur ou de tablette pour les élus
 - 5.16. Affichage d'un poste de Coordinatrice en loisirs et Directrice générale/Secrétaire-trésorière adjointe
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Confirmation d'intention du délai de réalisation – Projet RIRL-2017-608
 - 7.2 Confirmation d'intention du délai de réalisation – Projet RIRL 2018-902
8. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Travaux de remplacement de la conduite sous la voie ferrée du C.N.
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Entente d'égouttement de terrains avec Prestige Canneberges Inc.
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-01-002 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

21-01-003 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

21-01-004 3.3 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 tel que présenté.

Adoptée.

21-01-005 3.4 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020 (BUDGET)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 concernant le budget ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 concernant le budget tel que présenté.

Adoptée.

3.5 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance pour la séance de janvier.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	76 062.02 \$
Rémunération des élus	2 139.24 \$
Rémunération régulière	12 556.06 \$
Factures déjà payées	61 366.72 \$

21-01-006

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2020 – PARTIE 2

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de décembre 2020 – partie 2, pour un montant total de 106 486.37\$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 30 424.35 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR DÉCEMBRE 2020 – PARTIE 2 : 106 486.37 \$

Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 76 062.02 \$
Factures à payer : 30 424.35 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DEVANT ÊTRE PUBLIÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les dispositions abrogées et la nouvelle règle édictée dans le Projet de loi 122 à propos de la publication de la liste des contrats, la directrice générale par intérim informe le

conseil municipal de l'obligation de publier sur le site internet de la municipalité au plus tard le 31 janvier 2021, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le cas présent, l'exercice 2020), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$.

5.4 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale par intérim informe l'assemblée que chacun(e) des élu(e)s a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires.

21-01-007 5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-CM-204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-CM-199 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy avait apporté une modification aux taux d'intérêt des taxes municipales de 2020 pour la période de crise en lien avec le COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation a évolué et que l'année 2020 est maintenant terminée, la Municipalité souhaite modifier le règlement afin de remettre le taux d'intérêt en vigueur pour les soldes impayés de 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dument donné le 7 décembre 2020 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QU'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Les taux d'intérêts et de pénalité, tel que stipulé dans l'article 5 du règlement 19-CM-194 sont fixés à « 24 % » et s'appliqueront sur les soldes impayés en date du 31 décembre 2020.

Article 2

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2021 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

21-01-008 5.6 RENOUELEMENT AUX ADHÉSIONS ANNUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite être membre des organisations suivantes, en payant les frais d'inscription annuels:

- Fédération Québécoise des Municipalités : 1 142.72 \$
- Association des Directeurs Municipaux du QC : 495.00 \$
- Québec Municipal : 85.41 \$
- Jocelyne et Christian Houle (services de récupération des chiens et des chats) : 482.89 \$

- Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec : 436.91 \$

Pour un montant total de 2 642.93 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER ET DE PAYER les cotisations précitées pour un montant total de 2 642.93 \$ plus taxes si applicables.

Adoptée.

21-01-009 5.7 DONATIONS ANNUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite offrir une aide ponctuelle aux organismes suivants :

- Les Loisirs Festigrouille Inc. : 3 000.00 \$
- Le Centre de prévention du suicide Arthabaska-Érable: 150.00\$
- Partenaires 12-18 Érable : 500.00 \$

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER ET DE PAYER les demandes de participations financières précitées pour un montant total de 3 650.00 \$.

Adoptée.

21-01-010 5.8 APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉCLARER que la municipalité de Villeroy appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

Adoptée.

21-01-011 5.9 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires ont un solde dû pour les taxes ;

CONSIDÉRANT QU'un premier avis écrit a été transmis aux propriétaires concernés au début du mois de décembre 2020 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à transmettre par courrier recommandé un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues.

Adoptée.

21-01-012 5.10 AIDE FINANCIÈRE : EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le programme « Emploi Été Canada » permet l'embauche d'étudiant(e) pour la période estivale et que ce programme couvre 50 % des frais salariaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a un surplus de travail en période estivale ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, a complété et déposé une demande d'aide financière au nom de la municipalité de Villeroy dans le cadre du programme « Emploi Été Canada ».

Adoptée.

21-01-013 5.11 FORMATION DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre une formation pour outiller les représentants municipaux à faire augmenter les chances de réussite de leurs démarches auprès des autres paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim souhaite participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscriptions sont de 80.00 \$ plus taxes si applicables et que la formation est offerte en ligne;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe à participer à cette formation et DE PAYER les frais d'inscription reliée à celle-ci.

Adoptée.

21-01-014 5.12 FORMATION DE LA COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation sur la réglementation concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R. 22) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim souhaite participer à cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 851.00 \$ plus taxes si applicables et que la formation est offerte en ligne;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe à participer à cette formation et DE PAYER les frais d'inscription reliée à celle-ci.

Adoptée.

21-01-015 5.13 ENTÉRINER LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE INTERNET AVEC SOGETEL POUR LA SALLE FIRMIN-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déménagé son bureau à la Maison Jean-Paul Gaudreault et qu'il n'y a maintenant plus aucun accès internet pour relier le panneau électronique situé à l'école primaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour régler cette problématique, la Municipalité souhaitait installer un accès internet à la Salle Firmin-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est offert par SOGETEL seulement puisque l'entreprise est propriétaire des lignes de fibre optique ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOGETEL offrait à la Municipalité de signer un contrat de trois (3) ans au montant de 53.94 \$ plus taxes si applicable par mois pour obtenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE cette entente répondait aux besoins de la Municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la signature du contrat avec SOGETEL et D'AUTORISER Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat.

Adoptée.

21-01-016 5.14 ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Santé publique a demandé aux employeurs qui sont en mesure de le faire d'autoriser le télétravail pour contrer la pandémie actuelle de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter cette mesure sanitaire, la Municipalité a autorisé la directrice générale par intérim à faire du télétravail ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de le faire, la directrice générale par intérim devait pouvoir avoir accès à un ordinateur portable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des propositions de l'entreprise « Neweggs » et de l'entreprise « Électrocentre 2000 inc. » ;

CONSIDÉRANT QUE les propositions de l'entreprise « Électrocentre 2000 inc » répondaient davantage au besoin de la Municipalité ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice générale par intérim au montant de 599.99 \$ plus taxes si applicables auprès de l'entreprise « Électrocentre 2000 inc. ».

Adoptée.

21-01-017 5.15 ACHAT D'ORDINATEUR PORTABLE OU DE TABLETTE POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la Santé publique a demandé aux employeurs qui sont en mesure de le faire d'autoriser le télétravail pour contrer la pandémie actuelle de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter cette mesure sanitaire, la Municipalité souhaite mettre à la disposition des élus un ordinateur portable ou une tablette électronique selon le choix qu'il préfère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait prévu une somme de 2 000.00 \$ lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 pour ces achats ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à obtenir deux propositions auprès d'entreprises spécialisées en informatique et de procéder à l'achat d'ordinateur portable ou de tablette électronique pour les élus en respectant le budget maximal de 4 200.00 \$ pour les 7 articles.

Adoptée.

21-01-018 5.16 AFFICHAGE D'UN POSTE DE COORDONNATRICE EN LOISIRS ET DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite combler le poste de coordonnatrice des loisirs et directrice générale/secrétaire-trésorière qui est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité souhaite faire paraître une offre d'emploi ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à publier une offre d'emploi pour le poste de coordonnatrice des loisirs et directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe en transmettant une feuille par la poste aux citoyens, en le publiant sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité et de laisser au candidat jusqu'au jeudi 21 janvier à 16 h 00 pour déposer leur candidature ;

ET DE FOMER un comité de sélection qui sera composée de Danielle Vachon, Mélanie Faucher et Roxane Laliberté, conseillères municipales ainsi que de Joannie Lamothe, directrice générale par intérim.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

21-01-019 7.1 CONFIRMATION D'INTENTION DU DÉLAI DE RÉALISATION – PROJET RIRL-2017-608

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a reçu une aide financière dans le cadre du programme RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy n'a pas été en mesure de terminer les travaux au 31 décembre 2020 dans le cadre de son projet RIRL-2017-608 et qu'elle avait déposé une

demande visant à obtenir une prolongation de délai de réalisation auprès du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité a été acceptée par le Ministère ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE CONFIRMER au Ministère des Transports que la municipalité de Villeroy a l'intention de réaliser les travaux restants dans le cadre de son projet RIRL-2017-608 au plus tard le 31 juillet 2021 et de transmettre la reddition de comptes au plus tard le 31 août 2021.

Adoptée.

21-01-020 7.2 CONFIRMATION D'INTENTION DU DÉLAI DE RÉALISATION – PROJET RIRL-2018-902

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy a reçu une aide financière dans le cadre du programme RIRL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy n'a pas été en mesure de terminer les travaux au 31 décembre 2020 dans le cadre de son projet RIRL-2018-902 et qu'elle avait déposé une demande visant à obtenir une prolongation de délai de réalisation auprès du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Municipalité a été acceptée par le Ministère ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE CONFIRMER au Ministère des Transports que la municipalité de Villeroy a l'intention de réaliser les travaux restants dans le cadre de son projet RIRL-2018-902 au plus tard le 31 juillet 2021 et de transmettre la reddition de comptes au plus tard le 31 août 2021.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

21-01-021 8.1 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE SOUS LA VOIE FERRÉE DU C.N.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour les travaux de remplacement de la conduite sous la voie ferrée du C.N. ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu, que six (6) soumissions ont été reçues et que les résultats sont les suivants :

Rang	Entrepreneur	Montant incluant les taxes
1	9151-3010 Québec Inc. Les Entreprises Delorme	301 244.80 \$
2	Construction Lemay Inc.	311 582.26 \$
3	Les Excavations Lafontaine Inc	343 173.08 \$
4	Sintra Inc.	366 089.60 \$
5	Excavation Tourigny Inc.	389 407.72 \$
6	Groupe Gagné Construction Inc.	555 730.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aussi mandaté la firme d'ingénierie EXP pour la soutenir dans la réalisation de ces travaux et que la firme recommande de retenir les services de l'entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme soit « Les Entreprises Delorme » ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de remplacement de la conduite sous la voie ferrée du C.N. à « Les Entreprises Delorme » pour un montant total de 301 244.80 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

21-01-022 9.1 ENTENTE D'ÉGOUTTEMENT DE TERRAIN AVEC PRESTIGE CANNEBERGES INC.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Prestige Canneberges souhaite optimiser la production de canneberges sur les lots 723-606-P et 723-607-P et que pour ce faire elle doit apporter une modification à l'égouttement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE pour régulariser la situation du demandeur, il est également opportun de modifier la désignation d'un canal d'écoulement, actuellement nommé branche 17 de la Petite Rivière du Chêne, afin qu'il soit désigné comme un fossé de drainage ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'est engagé envers le service de gestion des cours d'eau de la MRC de l'Érable a réalisé les travaux tel qu'entendu lors du dépôt de projet ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a également obtenu les autorisations des deux autres propriétaires touchés par cette modification ;

CONSIDÉRANT QUE les termes du projet seront fixés dans une convention d'égouttement de terrain par le ruissellement naturel des eaux ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer la convention d'égouttement pour et au nom de la Municipalité avec l'entreprise Prestige Canneberges Inc.

Adoptée.

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska
- Comité santé Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)
- FADOQ
- Dossier ressource humaine

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo
- Dossier ressource humaine

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

21-01-023

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

PROJET

PROJET